

Festival National de Théâtre Amateur FESTHEA

Sélection Région SUD - Istres

Règlement du festival

ARTICLE 1. Dates et lieu

La sélection Région Sud est organisée par Mnémosyne Cie.

Elle aura lieu les **16/17/18 septembre 2022**

À l'Espace 233. Chemin de St Pierre. 13800 Istres.

ARTICLE 2. Inscriptions

Les troupes amateurs qui souhaitent participer doivent transmettre un dossier de candidature **avant le 30 mai 2022**, délai de rigueur.

Par Mail : festheasud@gmail.com

Par courrier : Elisabeth Véruni, déléguée Festhea Sud

Chemin des Gabians 13500 Martigues

Droits d'inscription : 50€ à joindre au dossier de candidature. En cas de non-sélection ces droits seront remboursés.

ARTICLE 3. Conditions de programmation

Le Festival est ouvert aux compagnies de Théâtre Amateur de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Corse et de la Principauté de Monaco, qui s'expriment à l'aide du théâtre, quelle que soit la nature des représentations comédie, drame, burlesque... etc. et qui pratiquent volontairement le théâtre de façon permanente et à titre de loisirs.

Toute candidature de troupes comprenant, lors des représentations sur scène, une personne ayant exercé une activité théâtrale à titre professionnel durant les trois années précédant le Festival sera rejetée.

Cette restriction ne concerne ni le metteur en scène, ni les techniciens.

Les organisateurs se réservent le droit d'effectuer à tout moment, auprès des organismes compétents (administration fiscale, inspection du travail, fichier ANPE, etc..) toute vérification concernant l'identité et la conformité au présent article, de tout acteur d'une troupe candidate.

Le spectacle doit comporter un minimum de deux comédiens dans la distribution, il n'est pas obligatoire d'appartenir à la FNCTA pour faire acte de candidature. Un même acteur, metteur en scène, ne pourra appartenir à deux troupes se présentant au Festival.

Les temps de montage et de démontage seront pris en compte dans la sélection.

ARTICLE 4. Droits d'auteur

Une autorisation de jouer la pièce en septembre 2022 aux dates du festival est nécessaire.

Le règlement des droits d'auteur est pris en charge par le festival.

Le Festival donnera toutes les indications nécessaires aux troupes sélectionnées pour établir la déclaration.

ARTICLE 5. Présélections

A l'issue des présélections 5 à 6 troupes seront retenues.

Joindre une vidéo de l'intégralité du spectacle avant le 30 mai 2022 de préférence en version dématérialisée (*lien*) sinon par courrier aux adresses mentionnées à l'article 2 du présent règlement.

Deux membres, au moins, du comité de présélection, pourront, dans la mesure du possible, assister au spectacle (*Prévoir deux invitations minimum*). Par devoir de réserve, après la représentation, les personnes ayant assisté au spectacle ne rencontrent pas les comédiens ou metteur en scène de la pièce.

Les résultats de la sélection seront notifiés par lettre ou courriel aux candidats au plus tard **le 20 juin 2022**.

Festival National de Théâtre Amateur FESTHEA

Sélection Région SUD - Istres

Règlement du festival

Les candidats retenus s'engagent à retourner dans les 15 jours une confirmation de leur participation, ainsi que les documents nécessaires à la communication du festival : photos, affiches, articles de presse etc....

Les troupes sélectionnées s'engagent à présenter le spectacle tel qu'il a été vu : avec la distribution, le texte et la mise en scène d'origine. Si pour des cas de force majeure un changement advenait, les troupes doivent en avvertir l'organisation du festival sous peine d'être hors concours.

FESTIVAL

ARTICLE 6. Conditions d'hébergement et d'accueil

Le Festival prend en charge l'hébergement des troupes participantes pendant la durée du festival et assure également 1 ou 2 repas le jour de la représentation selon l'heure d'arrivée.

Aucun défraiement financier ne peut être accordé aux troupes participantes.

Seule, la compagnie sélectionnée par le Jury sera défrayée pour son déplacement au Festival National à St-Cyr sur Loire (TOURS) par l'organisation nationale du FESTIVAL NATIONAL FESTHÉA.

ARTICLE 7. Dispositions techniques

Les compagnies sélectionnées devront avoir leur propre régisseur

L'espace 233 à Istres, bénéficie d'un plateau technique conséquent et d'une équipe technique compétente, disponible pour vous assister dans l'installation.

Le temps d'occupation du plateau est limité.

Les organisateurs ne fournissent aucun décor ou accessoire. Chaque troupe doit prendre ses dispositions en conséquence.

ARTICLE 8. Jury et prix attribués

Le jury du Festival pour la sélection PACA comprend, 5 membres amateurs et professionnels des Arts Vivants. La délibération sera proclamée au cours de la soirée de clôture.

Ce jury décernera les récompenses suivantes :

1er Prix : Cie retenue pour représenter la région P.A.C.A au niveau National.

2ème Prix : Cie suppléante.

3ème Prix : prix d'interprétation Féminine.

4ème Prix : prix d'interprétation Masculine.

5ème Prix : Le Prix du Public (*vote des spectateurs*)

(Cliquer dans les cadres pour remplir)

A

le

Signature du Responsable de la Compagnie,

La signature est remplacée par le nom du Responsable de la Cie pour l'envoi par courriel.

Nom du responsable faisant foi de signature



37e FESTIVAL NATIONAL DE THEATRE AMATEUR

Sélection régionale SUD

CALENDRIER DU FESTIVAL

Date limite de dépôt de dossiers de candidatures : **30 mai 2022**

Résultat de la commission de sélection : **20 juin 2022**

Festival : **du vendredi 16 au dimanche 18 septembre 2022**

DOSSIER D'INSCRIPTION A RETOURNER

Par courrier postal : Elisabeth Véruni, Déléguée festhéal Sud- Chemin des gabians 13500 Martigues

Par mail : festheasud@gmail.com

DOCUMENTS A FOURNIR

- * Dossier d'inscription
- * Règlement du festival signé
- * Attestation d'assurance en cours de validité
- * Autorisation SACD en cours
- * Vidéo du spectacle [en version dématérialisée à faire parvenir par mail](#)
- ou
- * DVD du spectacle [à faire parvenir par courrier postal](#)
- * Chèque d'inscription de 50€ à l'ordre de Festhéal

RENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

1. PRESENTATION DE LA COMPAGNIE

Année de création :

Lieu :

Statuts :

✓ Répertoire des cinq dernières saisons

Année	Titre	Genre
2021		
2020		
2019		
2018		
2017		

Pour cocher une case, cliquer dessus

✓ Participation à des manifestations importantes : oui non

Si oui lesquelles :

✓ Participation à des Festival ? oui non

✓ Formation théâtrale des membres de la compagnie (*stages, etc.*). Si oui; sous quelle forme ? Avec quels professionnels :

✓ La majorité des membres de la compagnie est-elle abonnée à une saison théâtrale en 2019/2020 :

oui non

Si oui, laquelle :

✓ Les mises en scène sont assurées par :

- la troupe
- un metteur en scène
- un acteur metteur en scène
- un professionnel du théâtre

✓ Fonctionnement de la compagnie :

Le choix des pièces est effectué par :

Quels sont les critères de choix d'une pièce :

✓ La partie technique est réalisée par :

les acteurs des techniciens autres

Durée du travail de création :

Rythme des répétitions :

Budget approximatif global pour une création :

Subventions: oui non Quels organismes :

2. RENSEIGNEMENTS SUR LA PIÈCE PRÉSENTÉE

Titre :

Auteur :

Genre :

Durée du spectacle :

Durée (approximative) du montage :

du démontage :

Motivations du choix de la pièce :

Résumé de la pièce : (ce résumé sera inséré dans le programme en cas de sélection) MERCI DE LIMITER CE RÉSUMÉ A 100 MOTS OU 500 CARACTÈRES (ALLER À LA LIGNE À CHAQUE FIN DE LIGNE)

Déjà jouée par la compagnie : oui non

Nombre de représentations prévues avant la sélection Festhélia :

Nombre de représentations prévues jusqu'en novembre 2021 :

Mise en scène :

Description et leitmotiv de la mise en scène :

Décors	Création	Location
Costumes	Création	Location
Son	Création	Location

Je soussigné _____ responsable de la compagnie, certifie sur l'honneur qu'aucun des comédiens susnommés n'a exercé une activité du spectacle vivant à titre professionnel, dans sa spécialité, durant les trois années précédant le festival à la date d'inscription, conformément à l'article 2 du titre 2 du règlement de Festhélia. (Cette restriction ne concerne ni le metteur en scène, ni les techniciens). J'engage ici la compagnie à présenter gratuitement son spectacle à la rencontre régionale et au festival national Festhélia, si nous sommes retenus.

Ce paragraphe sera signé lors de la rencontre régionale.

N.B. (rappel) : n'oubliez pas de faire les démarches nécessaires auprès de la SACD, SACEM (merci de joindre l'autorisation)